

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE  
HAUTE-GARONNE**

**N° 73/2016**

**OBJET : Convention type pour la mise à disposition de matériel (tractopelle)**

**L'an deux mille seize et le 11 juillet à 20h30**

**Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 06 juillet 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.**

**PRESENTS** : M. PACHER, Mme TEISSIER Joelle, M. ONEDA Daniel, M. MAGGIOLO Serge, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. MESPLIE Hubert, M.ZDAN Michel, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, Mme. WATREMETZ Marie-Anne, M. BLANC Jean-Claude.

**POUVOIRS** : Mme BOUTILLIER Sylvie à Mme BARRE Nadine  
M. SIRABELLA Roger à M. PACHER René  
M. LORRAIN Jean Luc à M.ZDAN Michel  
M. RIVELLA Alain à Mme FIGUEROA Anne

**ABSENTS EXCUSES** : M.VINCINI Sébastien, M.CAILLAT Pierre Yves, M. BAURENS Serge

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. PEREZ Alain, Mme CLAMAGIRAND Marie, M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, M. LACAMPAGNE Patrick, M. RELUN André, M.GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M.GODEFROY Julien, M. BONCOURRE Thierry.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame FIGUEROA Anne été nommée secrétaire de séance**

Par délibération en date du 5 janvier 2016, le conseil communautaire approuvait une convention type de mise à disposition de matériel type chargeuse pelleuse (tractopelle ) pour fixer les modalités de prêt de l'engin aux communes membres. Il y a lieu de procéder à une actualisation de la convention.

Le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu d'apporter les précisions suivantes :

- Mise en place d'une tarification forfaitaire de 90 € la demi-journée ou 180 € la journée de travail machine avec chauffeur compris.
- Les frais de carburants restent à la charge de la commune emprunteuse.
- Etablissement d'un certificat administratif pour réclamer le paiement (annexe 1)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Sur avis favorable de la commission de Mutualisation,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'actualisation de la convention type de mise à disposition d'engin type Tractopelle**
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, la convention du groupement de commande,

**Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

Le Président,  
Serge BAURENS